



Conditions d'utilisation du site internet et du Programme Healthy Membership

1. Principes

Delhaize a introduit en septembre 2018 le système Nutri-score dans ses magasins et sur son site internet (pour plus d'informations sur le système Nutri-score : www.delhaize.be/nutriscore).

Le Nutri-score est une marque développée et enregistrée par les autorités publiques françaises et qui a reçu l'appui des autorités belges (voir <https://www.health.belgium.be/fr/le-nutri-score>).

Le programme Healthy Membership permettra aux participants valablement enregistrés sur le site internet www.ucoin.be/hmc/nom de l'Entreprise Participante, dédié à l'Entreprise participante pour les besoins de l'exécution du présent Programme (ci-après « **le Site internet programme Healthy Membership** ») de se voir octroyer des réductions pour leurs achats chez Delhaize de produits ayant reçu un Nutri-Score A ou B, ce dans les conditions décrites ci-dessous.

2. Identité du responsable du Site internet Healthy Membership Programme et du Programme et informations de contact

Le Site internet programme Healthy Membership et le programme Healthy Membership sont proposés par Delhaize, dont les données d'identification sont les suivantes :

SCA DELHAIZE LE LION / DE LEEUW
Chaussée de Bruxelles 347
1730 Asse
BCE 0402.206.045
Compte bancaire (IBAN) : BE27 2100 0000 2173

Tel : 02/412.22.11 (entre 9h et 17h)
Fax : 02/412.21.94
Email : info@delhaize.be

Pour toute question ou plainte, l'utilisateur peut s'adresser au service client de Delhaize :

- Par téléphone : 0800/95.713,
- Par le formulaire : <https://www.delhaize.be/fr-be/onlineForm>
- Par chat: [Home \(delhaize.be\)](https://www.delhaize.be)

Delhaize s'efforce de répondre dans les meilleurs délais, si possible dans les 72 h de la réception de la plainte, et de revenir autant que possible avec des solutions constructives.

Delhaize n'est toutefois pas responsable et ne peut pas prendre de décision pour les Magasins indépendants, exploités sous contrat de franchise. Le cas échéant, elle mettra en contact le client et l'exploitant du Magasin concerné, si nécessaire.



Delhaize est également membre de l'association « Ombudsman du Commerce », ayant son siège avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 8, 1160 Bruxelles, info@ombudscom.be. En cas d'échec de la résolution d'un différend via le service client de Delhaize, ce service de médiation indépendant est habilité à intervenir. Pour plus de détails, voir www.ombudsmanducommerce.be.

3. Conditions d'inscription et de participation au Programme

Pour pouvoir participer valablement au Programme Healthy Membership, les Participants doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Être une personne physique majeure, agissant à titre privé ;
 - S'être enregistré valablement comme membre du Club SuperPlus (programme de fidélité de Delhaize) (voir point 4 pour les précisions sur ce point) et bénéficier du profil 2 (Package Personal) ou du profil 3 (Package Unique) dans le cadre du Club SuperPlus ;
2. Avoir reçu personnellement le droit de participer au Programme Healthy Membership de la part d'une entreprise participant au Programme Healthy Membership en vertu d'un accord avec Delhaize (ci-après « Entreprise participante »)
3. S'être inscrit valablement via le formulaire *ad hoc* sur le Site internet programme Healthy Membership (plateforme d'inscription www.ucoin.be/hmc/nom de l'Entreprise participante) en remplissant l'ensemble des données obligatoires demandées sur le formulaire. Cette inscription doit intervenir obligatoirement dans les délais d'inscriptions indiqués sur le Site internet programme Healthy Membership pour le Participant concerné.

Les Participants sont responsables de l'enregistrement correct de leurs données.

Lors de leur enregistrement sur le Site internet programme Healthy Membership, les Participants doivent obligatoirement enregistrer comme adresse email de contact la même adresse que celle qu'ils ont enregistrée pour leur Compte SuperPlus.

En vous inscrivant, vous acceptez l'application des présentes conditions sans réserve et reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de vos données personnelles dans le cadre du présent Programme (voir [Privacy Policy](#)).

4. Avoir reçu légitimement de l'Entreprise participante son code d'accès unique permettant l'enregistrement individuel au Programme Healthy Membership via le Site internet programme Healthy Membership.

Chaque Participant est responsable de la sécurité de son code d'accès dès le moment où il le reçoit. Il s'engage à ne pas le divulguer et mettre en œuvre les moyens raisonnables pour que ce code d'accès ne puisse pas être transmis à un tiers. En cas de vol ou de perte, il en informera immédiatement l'Entreprise participante afin que cette dernière prenne contact



avec Delhaize/Conversie et leur communique le cas échéant les informations nécessaires pour bloquer le code d'accès concerné.

Delhaize n'est nullement tenue de délivrer un nouveau code d'accès dans ces conditions. Elle n'est tenue d'aucune indemnité dans ces situations.

Les coordonnées de contact données par le Participant lors de son inscription devront rester les mêmes pendant toute la durée de participation au Programme Healthy Membership . En cas de changement de ces coordonnées, Delhaize ne peut garantir la continuation de la participation au Programme Healthy Membership pour le Participant concerné. Dans une telle situation, les Avantages du présent Programme Healthy Membership peuvent être perdus définitivement et irrémédiablement pour le futur, sans que Delhaize ne soit tenue d'aucune indemnité ni remboursement.

L'inscription au présent Programme Healthy Membership via le Site internet programme Healthy Membership est personnelle et vaut pour toute la durée de validité des Avantages dont le Participant peut bénéficier dans le cadre du présent Programme Healthy Membership, selon ce que l'Entreprise participante aura convenu avec Delhaize, sans préjudice du droit pour Delhaize de mettre fin anticipativement au Programme Healthy Membership, à tout moment, par simple information publiée sur le Site internet programme Healthy Membership et/ou communiquée directement au Participant à ses coordonnées de contact.

Delhaize peut mettre fin à l'inscription d'un Participant, à tout moment, avec effet immédiat, sans avoir à se justifier, simplement par l'envoi d'un message via les données de contact reçues du Participant. Le Participant peut également mettre fin à sa participation au Programme Healthy Membership, avec effet immédiat, sans avoir à se justifier, simplement par l'envoi d'un message via les données de contact données par Delhaize dans les présentes conditions.

Delhaize pourra mettre fin à l'inscription à tout moment, avec effet immédiat et sans notification préalable, en cas d'abus ou d'indices d'abus du Programme Healthy Membership ou du programme SuperPlus par un Participant.

Si le Participant n'est plus ni dans le profil 2 (Package Personal) ni dans le profil 3 (Package Unique) du Club SuperPlus ou ne répond plus aux conditions pour bénéficier de ces profils ou pour bénéficier du Club SuperPlus, il perd automatiquement ses Avantages dans le cadre du présent Programme Healthy Membership, sans que Delhaize ne soit redevable d'une quelconque indemnité ou remboursement.

4. Fonctionnement et conditions du Programme Healthy Membership

4.1 Conditions préalables - Pour pouvoir bénéficier valablement du Programme Healthy Membership, le Participant doit disposer d'un Compte en ligne SuperPlus et être ainsi membre du Club SuperPlus de Delhaize (système de fidélité de Delhaize). Pour ce faire, il s'inscrit au Club SuperPlus sur le site internet <http://www.delhaize.be>, sur l'App My Delhaize ou auprès d'un



kiosque disponible dans certains magasins Delhaize, en créant son Compte en ligne, s'il n'en a pas encore.

Pour continuer de bénéficier du présent Programme Healthy Membership, le Participant doit valider/confirmer correctement son adresse email et/ou son numéro de GSM, dans les délais impartis par le programme SuperPlus, pour maintenir son enregistrement et bénéficier de tous les droits offerts au profil 2 ou 3 dans le cadre du programme de fidélité SuperPlus. Comme indiqué plus haut, la perte du Profil 2 ou 3 du programme SuperPlus emporte automatiquement la perte des avantages du Programme Healthy Membership .

Pour les conditions applicables au Club SuperPlus : <https://www.delhaize.be/fr-be/termsandconditions>.

Si le Participant met fin à son Compte en ligne SuperPlus ou est exclu du Club SuperPlus par Delhaize, il est mis fin automatiquement à sa participation au Programme Healthy Membership. Si Delhaize devait changer son programme de fidélité SuperPlus durant le programme Healthy Membership, Delhaize pourra modifier ou mettre fin au Programme Healthy Membership en même temps sans être redevable d'une quelconque indemnité ni remboursement envers le Participant.

Si le Participant s'inscrit au Programme Healthy Membership d'un employeur alors qu'il bénéficie toujours de l'Avantage du Programme Healthy Membership d'un autre employeur, alors l'inscription au deuxième Programme ne démarrera qu'à la fin du premier Programme et se terminera à la date de fin du deuxième Programme (le jour convenu entre l'Entreprise participante et Delhaize.).

4.2. Fonctionnement – description des Avantages du Programme Healthy Membership – Pour les achats effectués auprès des magasins sous une des enseignes de Delhaize en Belgique de produits pris en considération dans le programme Healthy Membership, le Participant recevra une réduction de 20 % sur le prix d'achat des produits concernés (« **l'Avantage** »), à l'exception des produits bénéficiant d'une autre réduction ou promotion. Cette réduction de **20%** pourra le cas échéant être plafonnée, ou simplement exclue, si elle devait mener à une vente à perte dans le chef de Delhaize ou de ses magasins franchisés.

L'Avantage sera actif sur le Compte en ligne du Participant dès le 1^{er} jour du mois suivant celui de son inscription valable et complète sur le Site internet programme Healthy Membership et pour autant que son inscription au programme de fidélité SuperPlus soit effective dans le profil 2 ou 3.

Les produits pris en considération pour bénéficier de l'Avantage sont exclusivement les produits suivants (liste limitative) (désignés « **les Produits présentant une Nutri-Score A & B** ») :

- les produits vendus par Delhaize sous une des marques de Delhaize et ayant reçu un Nutri-score A ou B sur l'emballage, sur l'APP de Delhaize ou sur le site internet de Delhaize;
- les produits vendus dans les magasins sous une des enseignes de Delhaize, quelle que soit leur marque, et se voyant attribuer un Nutri-score A ou B en rayon, sur le site internet de Delhaize ou sur l'APP de Delhaize développée pour retrouver le Nutri-score.

Sans préjudice de ce qui précède, la réduction n'est appliquée que sur les produits alimentaires présentant un Nutri-Score A ou B tel qu'inscrit dans les systèmes de Delhaize et à l'exclusion des produits vendus en promotion ou avec une réduction (ceci inclus également les produits en vente



rapide, les produits pour lesquels sont présentés des bons de réduction, les produits bénéficiant d'une autre réduction basée sur les Nutri-Score des produits, les produits proposés en promotions en cas d'achat de plusieurs articles (ex : 2+1 gratuit) et autres offres conjointes, etc.). Un produit pour lequel Delhaize ne dispose pas d'un Nutri-Score valablement enregistré dans ses systèmes ne peut pas donner lieu à l'avantage (par exemple les produits pour lesquels les fournisseurs ont refusé de donner les informations nécessaires au calcul du Nutri-Score ou encore des produits « locaux » vendus par un Etablissement,...).

L'avantage programme Healthy Membership n'est pas applicable pour les achats livrés via le système Delivery de Delhaize.

L'avantage programme Healthy Membership est limité à un montant maximum de **30 € par mois** par Compte en ligne SuperPlus valablement enregistré et par Participant rattaché à ce Compte SuperPlus. Si un même Compte en ligne SuperPlus regroupe plusieurs Participants (« **Compte Lié** »), le plafond mensuel de 30 € par Participant peut être cumulé. Si le montant maximum (plafond) n'est pas épuisé dans le mois de son attribution, le solde restant devient nul et non-avenu (et ne sera donc pas reporté au mois suivant).

En combinaison avec le programme de fidélité Delhaize, la réduction Nutri-boost, le Participant peut bénéficier d'une réduction totale allant jusqu'à 60 € par mois par Compte en ligne SuperPlus valablement enregistré s'il remplit les conditions mentionnées ci-dessus. S'il y a deux Participants, ce plafond est porté à 90 € par mois uniquement par le biais du cumul applicable à l'avantage du programme d'adhésion santé.

L'Avantage sera calculé directement à la caisse et ne pourra être obtenu que sur présentation de la Carte SuperPlus (physique ou digitale) du Participant, ou d'un membre de son ménage utilisant le même Compte lié, lors du passage à la caisse. Delhaize se réserve le droit de demander une preuve de l'identité de la personne présentant la Carte SuperPlus pour accorder la réduction.

L'Avantage ne peut être obtenu que dans la mesure où il concerne des achats relevant d'un panier normal d'achats pour un ménage de 6 personnes maximum, à l'exclusion de tout achat en vue de revente ou dans le cadre d'activités professionnelles. Delhaize se réserve le droit de réduire le montant de l'Avantage en cas d'utilisation de la Carte SuperPlus pour des achats qu'elle estime raisonnablement dépasser celui d'un ménage de 6 personnes.

Delhaize se réserve le droit de refuser d'accorder l'Avantage en cas d'abus du Programme Healthy Membership.

4.3. Durée de validité de l'Avantage du Programme Healthy Membership – la durée de l'Avantage octroyé au Participant par l'Entreprise participante dépend des accords intervenus entre l'Entreprise participante et Delhaize. En tout état de cause, l'Avantage prendra fin au jour convenu entre l'Entreprise participante et Delhaize. Cette date peut être consultée dans les communications que vous recevrez dans le cadre du programme Healthy Membership. L'Avantage pourra également prendre fin anticipativement ou être annulé sans préavis en raison des accords entre l'Entreprise participante et Delhaize (par exemple si l'Entreprise participante met fin au contrat ou renonce à celui-ci en raison d'un ruling fiscal/ONSS défavorable ou si l'Entreprise participante n'exécute pas ses



obligations envers Delhaize). Delhaize n'est tenue d'aucune indemnisation ni remboursement envers le Participant dans ces cas.

4.4. Responsabilité – Delhaize apportera les efforts raisonnables afin que ses systèmes (notamment ses systèmes caisses) soient en mesure de calculer correctement l'Avantage. Néanmoins, Delhaize ne peut apporter aucune garantie absolue sur le calcul correct de ces réductions. Delhaize pourra le cas échéant refuser d'accorder la réduction *a posteriori* si celle-ci n'a pas été calculée correctement par les systèmes (par exemple si le calcul de l'Avantage demande manifestement un effort trop important ou démesuré par rapport à l'avantage pour le Participant). Delhaize ne peut non plus être tenue responsable pour les problèmes provenant des systèmes des Etablissements dont elle n'est pas l'exploitant (magasins franchisés).

5. Privacy – RGPD (règlement général de protection des données à caractère privé)

Dans ses relations avec ses clients et avec les Participants au Programme Healthy Membership, Delhaize se conforme aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (le RGPD) et à toutes les réglementations liées à la protection de la vie privée et des données personnelles applicables.

Nous traitons vos données dans le cadre de la gestion du Site internet programme Healthy Membership et du Programme Healthy Membership de Delhaize, et à des fins d'analyse statistique et de reporting (à partir de données agrégées et non-individualisées). En tant que Participant, vous recevrez automatiquement un état actualisé de votre situation dans le programme Healthy Membership par email, ou sur le site internet SuperPlus ou via l'App Delhaize, et vous pourrez participer aux actions ponctuelles (telles que des enquêtes) qui sont liées au Nutri-score ou au Programme Healthy Membership .

Pour plus d'informations à ce sujet, ainsi que pour les informations concernant l'utilisation des cookies (informatiques), consultez la Déclaration en matière de vie privée (voir [Privacy Policy](#)) et la Cookie Policy (voir [Cookie Policy](#)).

6. Utilisation du Site internet programme Healthy Membership lié au Programme Healthy Membership

Le Site internet programme Healthy Membership est mis à disposition des Participants par Delhaize à titre gratuit, et à sa libre discrétion. Delhaize pourra modifier le Site internet programme Healthy Membership, ou en suspendre l'accès ou même le retirer, à tout moment et à sa libre appréciation.

Les Participants veillent, à leurs frais, à satisfaire aux exigences techniques du Site internet programme Healthy Membership de façon à pouvoir l'utiliser de manière adéquate. En cas d'incompatibilité entre les systèmes informatiques (environnement matériel ou logiciels) du Participant et du Site internet programme Healthy Membership, Delhaize pourra refuser l'inscription au Programme Healthy Membership , sans être tenue d'une indemnité envers le Participant.

Le Site internet programme Healthy Membership et ses fonctions peuvent être temporairement indisponibles en raison de problèmes techniques. Delhaize décline toute responsabilité en cas



d'indisponibilité du Site internet programme Healthy Membership ou encore en cas d'erreur de programmation ou de problème aux systèmes hardware hébergeant celui-ci.

Delhaize n'est pas responsable, et décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des contenus, des données et/ou des autres informations fournies à tout moment via le Site internet programme Healthy Membership (ci-après dénommées les « **Informations** »). Les Informations fournies le sont à titre informatif et sous réserve d'erreurs éventuelles ou d'interprétation. Delhaize se réserve le droit de modifier les Informations à tout moment, sans obligation de vérifier ou mettre à jour les Informations sur le Site internet programme Healthy Membership.

Le Site internet programme Healthy Membership peut proposer des liens vers des sites web externes, dont le contenu échappe au contrôle de Delhaize. Delhaize n'en contrôle ni le contenu ni la mise à jour. Delhaize décline toute responsabilité concernant le contenu de ces sites de tiers.

7. Dispositions diverses

Delhaize se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'utilisation à tout moment. Les modifications sont applicables immédiatement. Les Participants seront informés par email, ou via le Site internet programme Healthy Membership, de tout changement substantiel dans les présentes conditions générales. S'ils n'acceptent pas les nouvelles conditions, ils doivent en faire part à Delhaize dans les 48h et ils pourront alors être exclus du Programme Healthy Membership, sans préjudice pour Delhaize d'utiliser les données recueillies pour le passé et sans que Delhaize soit redevable d'une quelconque indemnité envers les Participants.

Si une des clauses des présentes Conditions d'utilisation s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres clauses demeurent applicables. La clause écartée serait remplacée par une autre clause valable se rapprochant le plus possible du sens et du but originaire de la clause écartée.

En aucun cas le fait pour Delhaize de ne pas réclamer l'application d'une clause des présentes Conditions d'utilisation ne peut être considéré comme une quelconque renonciation à l'application de cette clause.

Le programme Healthy Membership, le Site internet programme Healthy Membership et les présentes Conditions d'utilisation sont régies par le droit belge. Tout litige concernant ceux-ci sont de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.